

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 2 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20251202-DELIB2025-40ACC-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Nombre de Conseillers Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2025

En exercice 12 Date de l'affichage de la convocation : 25 novembre 2025

Présents 11

Votants 12

Abstention 0

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

Délibération N°2025-40

ABSENT EXCUSE : Jacques PERARD a donné pouvoir à Patrick HERVET

Secrétaire de séance : Custodia CARVALHO

OBJET : convention d'accueil des enfants en faveur des sapeurs-pompiers volontaires

Vu le code général des collectivités territoriales (art R 1424-1 à 1425-5) ;

Vu la loi N° 96-370 modifiée du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers.

Vu le décret du 17 mai 2013 relatif au sapeurs-pompiers volontaires (codifié Code de la Sécurité intérieure articles R72361 à 91.

Considérant

La nécessité d'améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Mehun sur Yèvre notamment en journée ouvrée.

- La prise en charge ponctuelle des enfants des sapeurs-pompiers inscrits à la cantine et garderie de QUINCY :

Le maire propose à l'assemblée d'adopter et l'autoriser à signer la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et autorise le maire à signer la convention d'accueil ci annexée des enfants en faveur des sapeurs-pompiers volontaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 2 décembre 2025

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Custodia CARVALHO



Publication sur le site internet de la commune le : 3 décembre 2025

Acte transmis en préfecture le : 4 décembre 2025